## DOMINIQUE COULON & ASSOCIÉS PALAIS DE JUSTICE DE MONTMORENCY VAL-D'OISE

Tandis qu'un certain nombre de palais de justice du XXIº siècle jouent la carte de la légèreté et de la transparence par leurs enveloppes vitrées - comme celui de Grenoble conçu par Claude Vasconi en 2002 ou le tribunal de Paris de Renzo Piano qui vient d'être mis en service -, le palais de justice de Montmorency est un volume massif, minéral, monolithique, solidement ancré dans le sol. Cette écriture architecturale, faite de grandes parois opaques, revêtues de briques ou d'un rideau de brise-soleil en bois, s'inscrit dans une tradition d'équipements publics municipaux - théâtre, salle de concerts ou musée des beaux-arts. L'espace extérieur qui le précède n'est d'ailleurs pas un parvis orienté vers le palais de justice, mais une

place publique autour de laquelle il s'implante. L'entrée elle-même, d'ordinaire mise en scène, se fait discrète, située à un angle du bâtiment à l'arrière-plan d'un mur en briques qui y conduit avec douceur. Le parti d'effacer tout effet de puissance se poursuit dans l'espace intérieur traité comme une grande maison corbuséenne: la salle des pas perdus à triple hauteur, éclairée par la lumière zénithale, serait le hall; les salles d'audience disposées autour d'un jardin intérieur seraient les salles de réception, tandis que les bureaux situés aux deux niveaux supérieurs constituent la zone la plus privative de cette « grande maison de la justice ».



MAITRISE D'OUVRAGE: Apij

MAITRISE D'ŒUVRE: Dominique Coulon & associés

PROGRAMME: tribunal d'instance, prud'hommes, soit une salle des pas perdus, 2 salles d'audience publique, 2 salles d'audience de cabinet, 2 salles des délibérés, bureaux, bibliothèque, salles d'archives, de repos

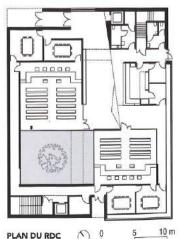
SURFACE: 1728 m2 SP

CALENDRIER: livraison, 2013

COUT: 4,3 M€ HT (travaux)









PLAN DU R + 1



ANTOINE GARAPON, MAGISTRAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES SUR LA JUSTICE

## «L'architecture doit préserver le pouvoir symbolique de l'institution judiciaire»

«Le pouvoir représenté par l'Etat-nation s'est déplacé, ces dernières années, vers les individus. Nous nous trouvons dans une période de bouleversement majeur, dépourvus de la symbolique attachée à une manière d'être collective, et cela nous laisse désorientés. La justice, qui avait pour fonction de régler les contentieux entre les personnes, prend de plus en plus le rôle de scène de représentation de la démocratie. Pour le tribunal de Paris, Renzo Piano a fait une petite ville, avec une piazza, un lieu de "civitas" pour une communauté de citoyens. Vu de loin, le bâtiment ne se désigne pas en tant que palais de justice attaché à un lieu précis. Il pourrait aussi bien abriter un immense hôtel à Hong Kong. Il exprime pourtant quelque chose de la gestion de la fragilité humaine, de la fragilité du justiciable qui a besoin d'être accueilli dans les meilleures conditions possible, mais aussi des relations entre Paris et la périphérie et des bouleversements écologiques. L'architecture doit savoir préserver le pouvoir symbolique de l'institution judiciaire, qui n'est pas forcément écrasante. La symbolique permet de définir le temps de la justice, de marquer le début et la fin d'une affaire, qui sont des repères importants pour les usagers. Les escaliers des anciens palais de justice et la salle des pas perdus avaient des fonctions symboliques - mais aussi concrètes - de préparation, avant d'entrer dans la salle d'audience. L'essentiel des affaires se traite aujourd'hui dans des bureaux: c'est une justice de cabinet, rendue dans de mini-salles d'audience. Il faut pourtant parvenir à leur donner une dimension symbolique pour éviter de voir naître une justice bureaucratique, comme l'avait imaginée Kafka. Dans la période actuelle, l'architecte doit être attentif à tout ce qui anime l'institution judiciaire et qui n'a pas encore trouvé de forme architecturale.»



DOMINIQUE COULON, ARCHITECTE

## «La mécanique des circulations est très proche de celle d'un aéroport ou d'un hôpital»

«Depuis une trentaine d'années, les palais de justice tendent à devenir des lieux d'accompagnement, et non plus uniquement des lieux de sanction. L'Etat demande une qualité architecturale sans doute de façon plus marquée que pour d'autres équipements publics. Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage se trouve devant un paradoxe: elle souhaite des bâtiments à la fois plus transparents, plus ouverts et plus sécurisés. Cette contrainte se concrétise par une très forte exigence dans la séparation des flux, non seulement vis-à-vis des détenus, mais aussi entre le public et les magistrats et fonctionnaires. Pour un architecte, cela aboutit à installer une mécanique des flux très proche de celle d'un aéroport ou d'un hôpital. Ce dispositif de haute sécurisation du bâtiment va de pair avec la volonté de favoriser la fluidité des circulations. En dehors des professionnels de la justice, les usagers sont souvent inquiets lorsqu'ils viennent dans ces bâtiments. L'architecture se doit d'être rassurante par la qualité de la lumière naturelle, la géométrie des espaces, les transparences visuelles, la facilité à se repérer spatialement, la grande simplicité des parcours. Le coefficient d'espaces de circulation y est d'ailleurs un des plus élevés parmi les équipements publics. Dans un palais de justice, une circulation n'est jamais considérée comme un espace perdu, ce qui représente une opportunité formidable pour l'architecture. Dans les salles d'audience, il existe encore tout un système de codification très précis qui régit les manières de rendre la justice: par exemple, la norme de hauteur d'estrade où se trouvent les juges pour dominer la salle, être vus et entendus. On peut imaginer qu'à l'avenir celle-ci changera, comme a changé l'architecture globale de ces équipements, qui tout en gardant une certaine solennité, s'est rapprochée, en tant qu'équipement public, de ses usagers.»

